



NOM : Prénom :



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
COMMISSION D'ÉQUIVALENCE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017 – 2018
DATE DE LA COMMISSION : 5 SEPTEMBRE 2017**

*Photo
à coller*

DEMANDE D'INTÉGRATION

Option souhaitée : Art Design
Année souhaitée : 2^e année 3^e année 4^e année 5^e année
Nouveauté 2017 - 2018 2^e année option Art mention Techniques Textiles

IDENTITÉ DU CANDIDAT (merci d'écrire en lettres majuscules)

NOM : PRÉNOM :
NOM DE JEUNE FILLE : SEXE : féminin masculin
DATE DE NAISSANCE : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| LIEU DE NAISSANCE :
DÉPARTEMENT DE NAISSANCE : |_|_| NATIONALITÉ :
ADRESSE :
CODE POSTAL : |_|_|_|_|_| VILLE :
TÉLÉPHONE PORTABLE : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| COURRIEL :

ÉTUDES ANTÉRIEURES

BACCALAURÉAT

INTITULÉ : SÉRIE :
DATE DE L'OBTENTION : |_|_| |_|_| |_|_|_|_| ACADÉMIE :

ÉTUDES SUPÉRIEURES (joindre les justificatifs)

ANNÉE	CLASSE	NOM DE L'ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ	DIPLOME PRÉPARÉ OU OBTENU

Date :

Signature :

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- Une lettre de motivation adressée au Directeur,
- La photo d'identité, format standard, à coller sur le formulaire d'inscription.
- Un chèque de 50,00 € à l'ordre de Régie de Recettes EPCC esba TALM – site d'Angers (droit d'examen non remboursable)
- La photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport, titre de séjour en cours de validité (pour les candidats étrangers).
- Le certificat de scolarité du dernier établissement fréquenté.
- Les photocopies des fiches d'évaluation semestrielle des années précédentes et de l'année en cours.
- Les photocopies des diplômes, pour les étudiants étrangers, en traduction assermentée avec obligatoirement le certificat de fin d'études secondaires.
- Pour les candidats étrangers, la photocopie du TCF (Test de connaissance de français) délivré par un des centres agréés par le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques : www.ciep.fr) ou du DELF (Diplôme d'études en langue française) **niveau B2 minimum**.
- Pour les candidats chinois, la photocopie du CDGDC (china academic degrees and graduate education development center).

CONDITIONS REQUISES

Cette commission est destinée aux **élèves déjà inscrit(e)s dans une école d'art** agréée par le ministère de la culture et de la communication et aux **candidat(e)s diplômé(e)s d'un autre cursus artistique français ou étranger**.

Les candidat(e)s de l'espace européen doivent justifier, pour leur admission aux semestres 3, 5, 7 ou 9, de 60 crédits européens pour la deuxième année (une année d'études validée) ; 120 crédits européens pour la troisième (deux années validées) ; 180 pour la quatrième (trois années validées) ; 240 pour la cinquième année. Ces crédits peuvent avoir été obtenus :

- « en France dans le cadre d'un enseignement supérieur suivi dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé (à condition que cet établissement ait été reconnu par l'État ou que le cycle d'études suivi par le candidat dans ledit établissement soit sanctionné par un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au même niveau),
- dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans le cadre d'études suivies dans un établissement d'enseignement supérieur appliquant les règles de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Les diplômes obtenus hors de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen feront l'objet d'un contrôle de leur comparabilité avec les diplômes français ». (Arrêté du 16 juillet 2013)

Les candidat(e)s non francophones doivent justifier au minimum du niveau B2 au TCF (test de connaissance du français) ou au DELF (diplôme d'études en langue française). Pour tout renseignement : www.ciep.fr/tcf

ÉPREUVE

Cette commission compétente évalue, lors d'un entretien avec le candidat, le dossier de travaux personnels et apprécie l'effective capacité à intégrer le domaine choisi.

SCOLARITÉ

FRAIS D'INSCRIPTION APRÈS RÉUSSITE À LA COMMISSION

Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription.

Pour l'année universitaire 2017 – 2018, ils s'élèvent à :

- Étudiants non boursiers : 500 €
- Étudiants boursiers : échelon 7 : 230 €, échelon 6 : 251 €, échelon 5 : 258 €, échelon 4 : 274 €, échelon 3 : 293 €, Échelon 2 : 312 €, échelon 1 : 335 €, échelon 0 bis : 353 €

Le dossier de candidature (formulaire d'inscription et pièces justificatives) devra être transmis à l'adresse suivante :

École supérieure des beaux-arts TALM - Angers
72 rue Bressigny - 49100 ANGERS

Date limite de dépôt du dossier de candidature : 21 juillet 2017.

Tout dossier incomplet ou transmis après la date limite de dépôt du dossier sera rejeté.

La convocation et le résultat vous seront envoyés par courriel.

Pour tout complément d'information :

Service scolarité

Tél. : + 33 (0)2 72 79 86 91

Email : pedagogie@talm.fr